

# Enseignement à distance pendant le confinement

La situation sanitaire a conduit le gouvernement à adopter de nouvelles mesures afin de limiter la propagation de l'épidémie. Pour les établissements scolaires et par conséquent notre collège, les mesures suivantes sont appliquées :

- La semaine du 06 au 10 avril, tous les enseignements se tiendront à distance
- Vacances de printemps du samedi 10 avril au dimanche 25 avril
- La semaine du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai, tous les enseignements se tiendront encore à distance.

Les cours en présence reprendront à compter du lundi 03 mai, le cas échéant selon des modalités adaptées.

Pour votre enfant, l'équipe pédagogique du collège a décidé que la continuité pédagogique est mise en place de la manière suivante :

## 1. Transmission de documents de travail :

Tous les élèves ont quitté l'établissement avec le travail à faire pour la semaine prochaine. L'ensemble du travail est également déposé par les enseignants sur leur Espace Pronote (rubrique « cahier de textes » et « ressources »). Ces documents peuvent être consultés et/ou imprimés.

Pour cela, les élèves doivent bénéficier d'un ordinateur ou tablette reliés à Internet.

Pour les élèves ne pouvant accéder à un ordinateur, les documents de travail pour la semaine qui n'auraient pas été remis à l'enfant vendredi 02 avril seront mis à disposition des familles qui devront les récupérer au collège ( de 8h30 à 12h et de 14h à 17h).

Le retour du travail se fait sur Pronote. Pour les élèves pour lesquels c'est impossible, le travail peut être déposé dans la boîte aux lettres du collège ou envoyé par la poste. Il sera alors transmis aux enseignants concernés par nos soins.

Dans la mesure où les familles ne pourraient pas se rendre au collège, elles devront nous contacter.

## 2. Soutien pédagogique :

Les élèves pourront envoyer des messages par Pronote à chacun de leurs enseignants en cas de difficulté. Les enseignants répondront dans un délai raisonnable, sur les horaires scolaires mais nous vous demandons de veiller à ce que l'absence de réponse immédiate n'empêche pas l'élève de poursuivre son travail éventuellement dans une autre discipline.

## 3. Communication avec les familles :

L'assistant d'éducation référent de votre enfant vous contactera dans la semaine par téléphone pour s'assurer que le planning de travail et les documents nécessaires ont pu être récupérés et recenser les éventuelles difficultés. Une priorité sera donnée aux élèves pour lesquels nous avons recensé des difficultés de connexion.

## 4. Accueil téléphonique au collège :

**Mardi 06/04, jeudi 08/04, vendredi 09/04** : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

**Mercredi 07/04** : de 8h30 à 12h30

## Informations Pronote / Connexion

- Nous vous rappelons que les élèves doivent se connecter sur leur pronote ( pronote élève) pour récupérer ou déposer du travail.
- Pour tout problème de connexion à pronote, contacter sans attendre le secrétariat au 05 53 61 55 61

